

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compiègne le 09 février 2026

L'État autorise les travaux de rétablissement ferroviaire de la ligne Paris – Saint-Quentin et de la ligne Amiens - Laon

Les arrêtés d'autorisation environnementale pour les travaux à mener par SNCF Réseau sur deux lignes ferroviaires, en amont des travaux du Canal Seine-Nord Europe, ont été signées par le Préfet de l'Oise et le Préfet de la Somme. Ces décisions marquent une étape déterminante vers le lancement opérationnel des chantiers ferroviaires permettant d'adapter et de moderniser les infrastructures existantes sur le territoire concerné par la future voie navigable.



Un feu vert essentiel pour engager les travaux ferroviaires

Les autorisations environnementales délivrées par l'État actent la conformité du projet aux exigences réglementaires en matière d'impacts sur la faune et la flore, de gestion de l'eau, de prévention des nuisances, ainsi que de compensation écologique. Elles permettent désormais à SNCF Réseau de programmer le démarrage des premiers travaux, prévus dès cette année et qui dureront près de 3 ans.

Pleinement mobilisé aux côtés de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) et des partenaires institutionnels, SNCF Réseau contribue à un projet qui favorisera le report modal, la transition écologique du transport de marchandises et la compétitivité économique du territoire.

Un jalon important qui marque l'aboutissement de quatre années d'études et de procédures

Les dossiers de demande d'autorisation environnementale (DAE) pour les rétablissements ferroviaires de la voie Creil-Jeumont (ligne Paris-Saint-Quentin) et de la voie Amiens-Laon ont été déposés en 2023 auprès des services de l'État. Ils permettent de détailler les mesures environnementales liées aux travaux de voie ferrée. Après plusieurs années d'échanges avec les services instructeurs, de consultations des organismes concernés et après l'avis favorable rendu par chacune des commissions d'enquête publique tenue à l'automne 2025, **les préfets de l'Oise et de la Somme ont signé, chacun pour ce qui le concerne, l'arrêté d'autorisation environnementale des aménagements à réaliser** (cf. ci-après).

Ce sont donc **près de 80 hectares d'aménagements environnementaux spécifiques** qui vont être mis en œuvre :

- + 69 hectares sur deux sites différents dans l'Oise :
 - le site des Étangs des Éczieux, à Pimprez, sur une surface de 43,25 hectares où des mesures complémentaires de création de milieux propices à la biodiversité sont prévues (création de boisements humides, haies, mares, roselières, mégaphorbiaies¹...)

¹ La mégaphorbiaie ou friche humide est une formation végétale prairiale hétérogène constituée de grandes herbes, se développant sur des sols riches et humides.

- le site du Bois de la Divette, situé sur les communes de Passel et de Pont l'Évêque, sur une surface de 25,7 hectares, où des travaux de renforcement et de pérennisation du corridor écologique sont prévus, ainsi que la restauration ou la création d'habitats naturels pour les oiseaux, amphibiens, chauve-souris.
- + Plus de 8 hectares dans la Somme² :
 - le site des boisements et friches de Nesle, situé sur les communes de Nesle et Rouy-le-Petit, qui s'étend sur 8,6 hectares. Il permettra de renforcer et pérenniser un corridor écologique Nord-Sud en lien avec la vallée de l'Ingon et le canal du Nord. Le site mettra aussi en lien des axes identifiés de déplacements de la grande faune. Sont prévues des créations de boisements humides, haies, friches sèches et landes... autant de milieux propices à la biodiversité en particulier pour les oiseaux et les chiroptères.

La gestion de ces sites de compensation du Canal Seine-Nord Europe, une fois réalisés et fonctionnels, est confiée pour 30 ans à des organismes spécialisés, et est financée par la SCSNE.

Les travaux ferroviaires : un projet dans le projet

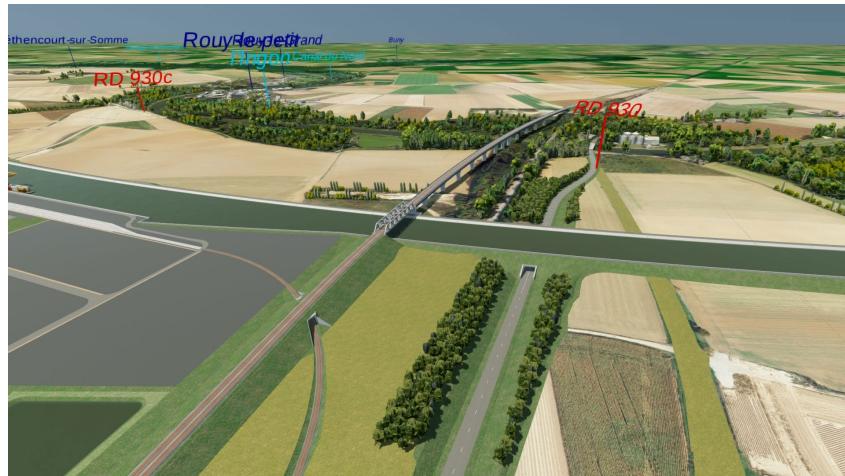
Les travaux sont réalisés par SNCF Réseau qui en est le maître d'ouvrage. Les travaux consistent à :

- + Pour les travaux de rétablissement de la voie ferrée Creil-Jeumont permettant de relier en train Paris, Noyon et Saint-Quentin :
 - Créer une nouvelle double voie définitive électrifiée de 2 200 mètres de longueur,
 - Construire un ouvrage de franchissement du CSNE (de portée d'environ 90 mètres),
 - Construire un ouvrage hydraulique pour le rétablissement de la Divette ainsi que plusieurs petits ouvrages hydrauliques permettant également le passage de la faune,
 - Raccorder à la ligne ferroviaire existante le nouvel ouvrage de franchissement du Canal du Nord réalisé.



- + Pour les travaux de rétablissement de la voie ferrée Amiens-Laon :
 - Procéder à l'aménagement d'une nouvelle ligne ferroviaire sur 3 km
 - Construire un pont ferroviaire sur le Canal Seine-Nord Europe, de type Warren (77 mètres de portée)
 - Réaliser une estacade (sorte de viaduc) de 908 mètres franchissant la vallée de l'Ingon
 - Déposer l'ouvrage existant sur le canal du Nord pour améliorer l'ouverture visuelle du site
 - Construire un ouvrage saut-de-mouton pour desservir le port intérieur de Nesle
 - Installer des systèmes d'assainissement et la replantation d'arbres pour une meilleure intégration paysagère.

² Le principe de construction d'un viaduc qui enjambe la vallée de l'Ingon pour la ligne nouvelle limite fortement les impacts environnementaux.



Pour plus d'informations :

- Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale Creil-Jeumont
- Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale Amiens-Laon

Contacts presse :

SNCF Réseau : Anne-Sophie DEMOLINS, directrice de la communication et du dialogue territorial – anne-sophie.demolins@reseau.sncf.fr – 06 40 79 31 84

SCSNE : Aurélia POLETTI, Responsable communication presse - aurelia.poletti@scsne.fr - 06.83.83.56.59

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients. Société anonyme du groupe SNCF, l'entreprise compte plus de 50 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 7,9 milliards d'euros en 2024. www.sncf-reseau.com

La Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial de l'Etat. Elle est devenue Etablissement Public Local le 1er avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr ou nos réseaux [LinkedIn](#) / [YouTube](#)

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE